

L'an deux mil vingt et un, le sept octobre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni sur convocation adressée le 1^{er} octobre 2021, à la Salle Gustave Eiffel au Forum de Mirebeau sur Bèze, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2021**
2. **Demandes de subventions dans le cadre du Fonds Régional des Territoires**
3. **Redevance des ordures ménagères 2022**
4. **Convention de commercialisation de deux parcelles sur la ZAC de Mirebeau**
5. **Convention de commercialisation d'une cellule d'un bâtiment en ZAE avec la commune de Mirebeau**
6. **Demande de subvention chemin de randonnée "le circuit de Bessey"**
7. **Information sur la trésorerie**
8. **Questions diverses**

Étaient présents : Georges APERT – Marc BOEGLIN – François BOLOT – Anne CATRIN – Christian CHARLOT – Marie-Françoise COLLINET – Roland DE BRETTEVILLE – Gérard DEGUY – Martine DESCHAMPS – Nathalie GAVOILLE – Bernard GRIBELIN – Denis JACQUOT – Véronique JEANDET – Isabelle LAJOUX – Henri LECHENET – Hervé LE GOUZ DE SAINT SEINE – Didier LENOIR – Jean-Claude MARCAIRE – Marcel MARCEAU – Michel MAROTEL – Dominique MATIRON – Virginie MEUNIER – Patrick MOREAU – Cécile MOUREAUX – Didier PETITJEAN – Gérard PONSOT – Brigitte PORCHEROT – Séverine PRUDHOMME – Isabelle QUIROT – David RICHARD – Jean-Marie ROSEY – Marie-Claude ROUGEOT – Christian ROY – Marie SALILLAS – Nicolas TASSIN – Pascal THERON – Laurent THOMAS – Nicolas URBANO.

Étaient excusés : Bruno BETHENOD – Laurent BOISSEROLLES – Christophe CADET – Charlène COLLET – André JOURDHEUIL – Jean-François MICHON – Bernard PETIT – Elise THEUREL.

Étaient absents : Cyril BELLANT – Roland CHAPUIS – Emmanuel DONICHAK – Franck GAILLARD.

Ont donné pouvoir : Bruno BETHENOD pouvoir à Gérard PONSOT – Christophe CADET pouvoir à Nicolas URBANO – Elise THEUREL pouvoir à Virginie MEUNIER.

Suppléant présent : Fabrice CLAIR (suppléant de Bernard PETIT).

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Le Président accueille l'assemblée et fait ensuite un point d'actualités :

Crise sanitaire : Le Président rappelle que le port du masque est obligatoire durant toute la durée de la réunion. Le taux d'incidence est en dessous de 50 en Côte d'Or ce qui permet un allègement des protocoles sanitaires notamment dans les écoles.

Nos actus Mirebellois et Fontenois : le Président indique que la 2^{ème} Lettre d'information à l'attention des habitants vient d'être distribuée aux communes et les remercie d'en assurer la diffusion aux habitants.

CRTE : le Président rappelle que lors de sa séance du 1er juillet, le Conseil communautaire a approuvé le protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Le cabinet Geste, qui avait effectué le suivi de la CTG accompagnera la Communauté de Communes dans l'élaboration du CRTE. Un financement de cette mission par les services de l'Etat est assuré à hauteur de 70%, soit un reste à charge de 2 715 € HT.

Calendrier :

- Une synthèse des diagnostics existants est en cours par le cabinet Geste
- 4-10 et 15 novembre : Ateliers thématiques
- 1^{er} décembre à 19h : Avis de la Conférence des Maires
- 09 décembre à 20h : Validation du CRTE en Conseil communautaire

Rentrée scolaire :

- C. CHARLOT présente le service petite enfance : l'allègement des mesures sanitaires permet aux parents d'entrer, de reprendre les partenariats et aux enfants de se croiser entre groupes.
 Au Relais petite enfance : reprise des animations à Belleneuve, Fontaine-Française et Mirebeau-Sur-Bèze, avec une augmentation de la présence des assistantes maternelles en ce début d'année.
 34 familles du territoire ne sont pas accueillies faute de places et baisse du nombre d'assistantes maternelles.
 31 enfants inscrits au multi-accueil et 15 à la micro-crèche.
- M. MAROTEL présente le service scolaire : 1135 élèves scolarisés sur le territoire (dont 58 élèves à l'école privée St Nicolas).
 Arceau et Renève : transformation de la 2^{ème} classe de maternelle en classe élémentaire de GS/CP.
 Belleneuve élémentaire : Mme PEUCHERET Marie-France nommée directrice depuis la rentrée suite au départ en retraite de M. GAUDILLON.
 Bèze : Fusion des directions. Directrice, Mme MAKIELLO.
- I. LAJOUX présente le service enfance-jeunesse : pour le service périscolaire, en moyenne 136 enfant accueillis le matin, 595 le midi et 252 le soir.
 Très forte augmentation de la fréquentation sur le temps du midi sur les sites de Beire Fontaine, Belleneuve et Mirebeau.
 Pour le secteur jeunes, en moyenne 12 adolescents accueillis le mercredi à Mirebeau, 6 le vendredi à Mirebeau et 11 le samedi à Fontaine.
- D. PETITJEAN présente le service de la restauration scolaire avec en moyenne 663 repas servis par jour soit une augmentation de 14.9 % par rapport à 2019.
 Depuis la création de la cuisine centrale, le maximum de la production était de 640 repas par jour, 722 repas ont été produits le 23 septembre 2021. La politique tarifaire avec le repas à 3€ contribue à cette dynamique sur les effectifs du midi.
- V. MEUNIER présente le service de l'Ecole 3 arts avec 315 inscriptions contre 297 en 2020.
 Les réductions tarifaires accordées en juin dernier ont permis de maintenir une dynamique dans les inscriptions, le renouvellement des générations étant important pour la pérennité de l'école.
 Le Président confirme que les réductions tarifaires permettent de maintenir l'attractivité de l'école et que les spectacles vont reprendre avec la fin de la crise sanitaire.

Travaux gymnase

D. MATIRON fait un point sur les travaux du gymnase, le chantier avance et se déroule bien jusqu'à présent. La pose de la 1^{ère} pierre du gymnase aura lieu ce vendredi 08 octobre. Il indique également que cet été des travaux de peinture ont été effectués à l'école de Renève et à l'Ecole 3 arts.

Réseau cuivre

N. URBANO indique que la résorption de la fracture numérique dans les territoires est un défi majeur, cependant tous les territoires ne disposent pas encore à ce jour de la fibre optique et restent dépendants du réseau cuivre déployé par l'opérateur historique Orange.

La Communauté de Communes a été invitée à un échange sur cette problématique en présence de l'opérateur Orange et des membres de l'équipe projet locale pour la téléphonie mobile (Préfecture/ Conseil départemental) le 15 novembre prochain à 15h.

Afin de pouvoir relayer les problématiques de chaque commune, il conviendrait de renvoyer un point de situation au plus tard le 1^{er} novembre à l'adresse : president@mfcc.fr en précisant en objet : Réunion réseau cuivre.

A. CATRIN indique avoir diffusé un questionnaire à destination des habitants avec retour des réponses pour fin octobre.

R. DE BRETTEVILLE demande si la date de fin du réseau cuivre sera précisée lors de cette réunion.

N. URBANO indique qu'a priori oui, à voir avec la Préfecture et que la fin du réseau cuivre est liée au déploiement de la fibre en 2022.

Le Président invite les communes à faire remonter l'ensemble des problématiques à ce sujet.

Panneau Pocket

Le Président indique que la Communauté de communes et 21 communes utilisent aujourd'hui l'application Panneau Pocket pour informer les habitants. Dans le cadre du renouvellement de l'abonnement de la Communauté de Communes, une proposition commerciale a été faite pour une prise en charge globale de l'abonnement des communes pour un coût annuel global de 3 225 €.

Les communes conserveront l'intégralité de leurs prérogatives dans la gestion de cette application, seule la facture serait prise en charge par la Communauté de Communes. Les communes ne souhaitant pas utiliser Panneau Pocket pourront rester « invisibles ».

I. QUIROT s'interroge sur le délai de mise en place de la nouvelle formule d'abonnement.

Le Président indique que cela peut se faire rapidement avec un remboursement au prorata de l'abonnement restant à courir pour les communes

A. MARNEF précise que la Communauté de Communes se rapprochera des communes qui n'ont pas encore l'application pour savoir si elles veulent être visibles dans l'application. Il n'y aura pas de changement dans la gestion de l'application pour les communes.

N. URBANO souligne la facilité d'utilisation de cette application.

FPIC

Le Président rappelle que le FPIC a été mis en place par la loi de finances pour 2012 et qu'il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. La spécificité de ce fonds est qu'il considère les intercommunalités comme échelon de référence.

Pour l'année 2021, la répartition de droit commun s'appliquera, les montants seront notifiés à chaque commune prochainement.

Le Président soumet l'ordre du jour et demande le retrait du dossier relatif à l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Fontaine-Française et l'ajout d'un point sur le compte-rendu des délégations du Président. Le Conseil communautaire donne son accord à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 1er juillet 2021

Le compte-rendu du 1^{er} juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Compte-rendu des délégations du Président

Le Président fait part à l'assemblée des décisions prises dans cadre de sa délégation :

- Nomination de Maelle DREYER en qualité de régisseuse de l'Office de tourisme
- Convention avec le Cabinet Geste pour l'accompagnement dans la rédaction du CRTE
- Avenant à la convention de mise à disposition de la salle des fêtes à :
 - Arceau – participation pour la mise à disposition de l'équipement par la commune
 - Bèze – modification de la répartition des charges de fonctionnement au regard de l'utilisation des locaux par les services périscolaires

Le conseil communautaire prend acte à l'unanimité du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation.

3. Demandes de subventions dans le cadre du Fonds Régional des Territoires

Vu la délibération n°2020-04-15 portant adoption du pacte régional pour les territoires pour l'économie de proximité ;

Vu la délibération n°2020-05-02 portant avenant n°1 à la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la Communauté de Communes pour le Fonds Régional des Territoires ;

Vu la délibération n°2020-05-03 portant adoption du règlement d'application local du Fonds Régional des Territoires ;

Considérant l'avis rendu par la Commission au développement économique et aux compétences le mercredi 22 septembre 2021.

N. URBANO rappelle que le PACTE est composé de deux Fonds indissociables et complémentaires mis en place par la Région pour la relance du commerce de proximité suite à la crise sanitaire et aux périodes de confinement. Ils s'adressent aux TPE/PME :

- Le Fonds Régional d'Avances Remboursables pour consolider la trésorerie des entreprises, dont l'instruction est déléguée par la Région au Réseau Initiatives.
- Le Fonds Régional des Territoires qui délègue la compétence de la Région d'octroyer des aides aux entreprises aux EPCI. L'instruction et la validation des dossiers sont assurées par la Communauté de Communes. Il comprend deux volets selon la nature du porteur de projet : collectivité ou entreprises.

Le Règlement d'Application Local de la Communauté de Communes précise :

- Un plafond d'aide à 5000€
- Un taux d'intervention de 50% de la dépense éligible
- Une limitation à un seul projet par entreprise
- Une dépense éligible minimum de 1000€ (rapport montant subvention/coût instruction)
- Dépenses inéligibles : celles qui relèvent du quotidien

3 nouvelles demandes au titre du soutien à l'investissement ont été déposées et instruites.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder les subventions suivantes au titre du Fonds Régional des Territoires.

Entreprise	Localisation	Activité	Projet	Dépense éligible	Subvention
Boulangerie MONIOTTE	Saint Seine sur Vingeanne	Boulangerie	Renouvellement de matériel	9980€	4990€
SARL BARTHET	Mirebeau/Bèze	Négoce de matériel et consommables impression étiquettes	Investissements matériels de bureau et postes informatiques	5730€	2865€
CVM Maçonnerie	Noiron/Bèze	Maçon	Acquisition d'un véhicule	19459.67€	5000€

- AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le Président souligne qu'une communication sur les entreprises ayant bénéficié d'un financement sera effectuée prochainement.

4. Redevance des ordures ménagères 2022

D. JACQUOT indique que le Syndicat Mixte des Ordures Ménagères d'Is sur Tille a informé que la participation au titre de 2022 serait très certainement en augmentation compte-tenu notamment de :

- L'augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : +3€/tonne
- Les contraintes liées au traitement de certains déchets avant incinération

La participation au SMOM d'Is sur Tille au titre de 2022 est estimée à 71 € par habitant soit 910 859 € au total.

Il propose au Conseil de répercuter la charge sur l'ensemble des redevables :

REOM TARIFICATION 2022	
foyer 1 personne	135 €
foyer 2 personnes	156 €
foyer 3 personnes et +	188 €
résidence secondaire	156 €
restaurant - de 20 couverts	322 €
restaurant de 20 à 50 couverts	549 €
restaurant + de 50 couverts	784 €
hôtel	197 €
gîte	197 €
Chambre d'hôtes	80 €
camping 15 places	197 €
établissement médico-social / lit	119 €
local professionnel	80 €
local commercial alimentaire > 400 m ²	549 €
local commercial non alimentaire > 400 m ²	303 €
Collège	784 €
Ecoles / Multi-accueil / Micro-crèche	151 €
Périscolaires	80 €
Restauration scolaire	784 €
Communes	151 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 39 voix pour et 3 abstentions :

- ADOPTE la tarification de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères comme ci-dessus, à compter du 1er janvier 2022.
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président souligne qu'une réflexion sur le compostage à la cuisine centrale est encouragée mais que cela n'est pas évident à mettre en place compte-tenu des volumes. Le SMOM propose des composteurs pour les particuliers à prix coûtant.

Les actions menées par le SMOM comme la nouvelle consigne de tri et la séparation des biodéchets pourraient s'inscrire dans le CRTE.

N. GAVOILLE souligne l'importance de la communication sur le service de déchets ménagers et les évolutions à venir.

A. MARNEF indique qu'une information sur les évolutions tarifaires pourra être faite dans le prochain Nos Actus.

5. Convention de commercialisation de deux parcelles sur la ZAC de Mirebeau

N. URBANO indique que la commune de Mirebeau sur Bèze a pris des délibérations visant à céder deux parcelles dans le prolongement de la zone commerciale.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRÉ, les communes, même si elles restent propriétaires, ne sont plus en mesure d'agir seules pour vendre des biens immobiliers ou fonciers situés sur des zones d'activités relevant désormais pleinement des EPCI affectataires de la compétence « Actions de développement économique » (en vertu de l'article L.5214-16 du CGCT).

Cette mesure implique également qu'une commune n'est plus en mesure de décider de l'extension d'une zone commerciale. Cette zone n'ayant pas été transférée en pleine propriété, elle doit donc être considérée comme mise à disposition automatique de l'EPCI.

Dans ce cas, et afin de préserver les prérogatives de chacun, le Président propose d'établir une convention de commercialisation qui s'apparente de fait à un acte notarié à trois mains.

Cet acte autorisera la commune à vendre les deux parcelles suivantes et percevoir l'intégralité des recettes :

- ZE n°144 pour une surface de 1 088 m² au prix de 30€ HT le m² au bénéfice de Gamm Vert
- ZE n°100 et 149 pour une surface de 1 472 m² au prix de 30€ HT le m² au bénéfice d'Intermarché

L. THOMAS précise qu'il s'agit d'une bande de 15m non commercialisée lors de la création de la ZAC, aujourd'hui nécessaire aux 2 commerces concernés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 40 voix pour et 1 abstention, le Président ne prenant pas part au vote :

- APPROUVE la convention de commercialisation avec la commune de Mirebeau sur Bèze pour la vente des parcelles ZE 144 – 100 et 149 pour une surface totale de 2 560 m².
- AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

6. Convention de commercialisation d'une cellule d'un bâtiment en ZAE avec la commune de Mirebeau

Le Président indique que la commune de Mirebeau sur Bèze a pris une délibération visant à céder une cellule du bâtiment industriel situé 72 grande rue à Mirebeau.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRÉ, les communes, même si elles restent propriétaires, ne sont plus en mesure d'agir seules pour vendre des biens immobiliers ou fonciers situés sur des zones d'activités relevant désormais pleinement des EPCI affectataires de la compétence « Actions de développement économique » (en vertu de l'article L.5214-16 du CGCT).

Cette mesure implique également qu'une commune n'est plus en mesure de décider de l'aliénation d'un bâtiment en zone d'activités économique. Cette zone n'ayant pas été transférée en pleine propriété, elle doit donc être considérée comme mise à disposition automatique de l'EPCI.

Dans ce cas, et afin de préserver les prérogatives de chacun, le Président propose d'établir une convention de commercialisation qui s'apparente de fait à un acte notarié à trois mains.

Cet acte autorisera la commune à vendre la cellule de 500 m² à l'entreprise Reval Plastique pour un montant de 60 000 € HT et de percevoir l'intégralité des recettes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 41 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE la convention de commercialisation avec la commune de Mirebeau sur Bèze pour la vente d'une cellule de 500 m² à l'entreprise Reval Plastique pour un montant de 60 000 € HT.
- AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

7. Demande de subvention chemin de randonnée "le circuit de Bessey"

H. LECHENET indique que dans le cadre de la mission d'entretien des chemins de randonnée pédestre de son territoire, la Communauté de communes a signé une convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre afin de remettre en état et entretenir le balisage de 7 sentiers de loisirs nature.

Au cours de l'année 2021 ont été priorisés l'entretien et le balisage de plusieurs sentiers, dont « Le circuit de Bessey », situé à Fontenelle. La remise en état du balisage de ce circuit représente un budget de 386€ TTC, et la refonte de sa signalétique s'élèvera à un total de 1 954.38€ TTC.

Cette programmation a reçu un avis favorable du Conseil d'exploitation et était programmée au budget primitif 2021. Afin de pouvoir obtenir des financements par le Conseil départemental (50 % du coût des travaux), il convient que le Conseil valide ce projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- APPROUVE la remise en état du balisage du chemin de randonnée « Le circuit de Bessey », situé à Fontenelle pour un montant total de 1 954.38€ TTC.
- SOLLICITE une subvention du Conseil départemental de Côte d'Or dans le cadre des circuits de randonnée pédestre inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).
- DIT que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2021.
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

8. Information sur la trésorerie

A la date du 7 octobre 2021 la trésorerie s'élève à 829 870 € sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et à 235 253 € sur le budget annexe déchets ménagers sans tirage sur la ligne de trésorerie.

9. Questions diverses

- N. URBANO rappelle que les élus communautaires sont conviés le vendredi 8/10 à 15h30 rue des Murots à Fontaine pour :
- La pose de la 1^{ère} pierre gymnase intercommunal
 - La pose de la 1^{ère} pierre foyer accueil médicalisé
 - La visite du bâtiment des appartements inclusifs
 - L'inauguration des sept logements communaux
- V. MEUNIER fait part à l'Assemblée des manifestations à venir de l'Ecole des 3 Arts :
- Spectacle Arts et Scènes le 16 octobre à 20h30 à la salle des fêtes de Fontaine avec le cabaret cirque de la compagnie Manie. Lever de rideau assuré par les ateliers arts du cirque de l'Ecole des 3 Arts.
 - Moment musical le 16 octobre à 14h30 à Beaumont sur Vingeanne.
- Elle rappelle également que le bulletin d'inscription pour la sollicitation d'un ensemble musical sur les communes est à renvoyer 8 semaines avant l'évènement.
- N. GAVOILLE constate des microcoupures EDF sur sa commune.
N. URBANO indique que l'information doit être remontée au SICECO.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 9 décembre 2021.

La séance est levée à 21 h 30

Les délibérations prises le 7 octobre 2021 par le Conseil Communautaire sont dans l'ordre :

N° 1	Demandes de subventions dans le cadre du Fonds Régional des Territoires
N° 2	Redevance des ordures ménagères 2022
N° 3	Convention de commercialisation de deux parcelles sur la ZAC de Mirebeau
N° 4	Convention de commercialisation d'une cellule d'un bâtiment en ZAE avec la commune de Mirebeau
N° 5	Demande de subvention chemin de randonnée "le circuit de Bessey"